Envoyé en préfecture le 25/07/2025
Reçu en préfecture le 25/07/2025
Publié le
ID : 021-200000925-20250717-17_07_2025_10-DE

DÉPARTEMENT
de la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 juillet 2025

DATE DE CONVOCATION
11 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept juillet à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT (présent de 18h30 à 20h00, de 20h05 à 20h35), Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir de M. Guy MORELLE), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, M. Roland GOUJON, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (pouvoir de M. Jean-Emmanuel ROLLIN), M. Bernard NAVILLON M. Martial PARIZOT, Mme Rachelle PETIT, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : M. Vincent DANCOURT (absent de 20h00 à 20h05), Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, M. Jean-Marie FERREUX, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir à Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Alain LEFEVRE (suppléant de M. Guy MORELLE), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Mme Christine NIRLO, Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par Mme Stéphanie PEPIN), M. Jean-Emmanuel ROLLIN (pouvoir à M. Martial MATHIRON.).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, 2ème Vice-président délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique.

Membres en exercice	36
Présents	24
Pouvoirs	05
Votants	29

Délibération n°17/07/2025/10
Objet : Projet de construction d'une centrale photovoltaïque en ombrière au siège de la Communauté de Communes, situé 12 rue Ampère à Genlis : Lancement d'une étude de faisabilité et de structure de sol avec le Syndicat d'Énergies de Côte-d'Or (SICECO)

Envoyé en préfecture le 25/07/2025
Reçu en préfecture le 25/07/2025
Publié le
ID : 021-200000925-20250717-17_07_2025_10-DE

Vu les statuts en vigueur du Syndicat d'Énergies de Côte-d'Or (SICECO),

Vu les statuts en vigueur de la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise,

Le SICECO propose au travers du service « Développement des énergies renouvelables » d'accompagner la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise dans sa démarche de déploiement d'installation de production d'énergie renouvelable, lui permettant ainsi de bénéficier des moyens et expériences du SICECO. Les modalités d'accès à ce dernier ont été définies par une convention de service approuvée (sous réserve) par le Conseil Communautaire le 17 juillet 2025.

Dans ce cadre et conformément à son Projet de Territoire, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) envisage de réaliser une centrale photovoltaïque en ombrière sur son site situé 12 rue Ampère à Genlis dont les premiers éléments :

- Projet ombrière hors zone ABF,
- Surface utile : 450 m² puissance potentielle - 100 kWc* (si densité 250 Wc/m²) (voir plan joint),
- Coût d'investissement estimé : 157 000 € HT (cent cinquante-sept mille euros) (avec raccordement) hors subventions,
- Temps de retour (en années) : 25 ans.

*Kilo Watt Crête (kWc) : puissance maximale fournie par une installation photovoltaïque.

Après une première phase dite d'opportunité réalisée en interne en 2024 par le SICECO, ce dernier propose de passer à la seconde phase du projet qui consiste en une étude de faisabilité technico-économique et une étude de structure de sol réalisées par des bureaux d'études externes qu'il a lui-même mandatés.

À noter que la collectivité devra choisir en phase 3 le montage retenu pour cette construction (maîtrise d'ouvrage propre ; maîtrise d'ouvrage déléguée au SICECO ; tiers investisseurs).

Conformément à l'article 7 de la convention de service la contribution financière de la Communauté de communes la participation de la CCPD est établie, en complément des subventions, jusqu'à 50% du TTC, comme suit :

Études	Montant HT	Montant TTC
Étude de faisabilité photovoltaïque en ombrière	3 000 €	3 600 €
Étude de sol	4 500 €	5 400 €
Total général	8 000 €	9 000 €

Prestations Études	
Montant total TTC	9 000 €
Subvention	
Conseil départemental de Côte-d'Or	0 €
Solde TTC	9 000 €
Part SICECO : 50 % du solde TTC	4 500 €
Part CC Plaine Dijonnaise : 50 % du solde TTC	4 500 €

Envoyé en préfecture le 25/07/2025
Reçu en préfecture le 25/07/2025
Publié le
ID : 021-200000925-20250717-17_07_2025_10-DE

Vu l'avis favorable de la 4ème Commission « Aménagement du territoire, Mobilité, Transport et Transition énergétique », en date du 09 juillet 2025,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de construction d'une centrale photovoltaïque en ombrière au siège de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise situé 12 rue Ampère à Genlis,

- AUTORISE Monsieur le Président à lancer les études de faisabilité et de structure de sol avec le Syndicat d'Énergies de Côte-d'Or (SICECO) dans les conditions présentées ci-dessus,
  Il est précisé que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Principal.

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document relatif à cette opération et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 17 juillet 2025
Signé électroniquement par : Patrice ESPINOSA
Date de signature : 24/07/2025
Qualité : Présidence de la
Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER